

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 35

Artikel: Au temps jadis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50

ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c.) la ligne ou de la Suisse 20 c.) son espace.
de l'Etranger 25 c.)

Les pompiers de New-York.

La Revue des deux Mondes a publié des « notes de voyage à travers les Etats-Unis », par M. O. d'Haussonville, auxquelles nous empruntons ces détails excessivement curieux :

« Les municipalités américaines sont justement fières de l'organisation qu'elles ont adoptée pour combattre les incendies, et je dois dire en effet qu'il n'y a pas aux Etats-Unis une ville de quatrième ordre dont l'organisation ne soit infiniment supérieure à celle de la ville de Paris. On nous conduit d'abord dans un des nombreux postes de pompiers, qui sont disséminés dans la ville au nombre de quarante, si j'ai bonne mémoire. Nous admirons d'abord, au rez-de-chaussée, une magnifique pompe à vapeur, dont les cuivres sont polis comme un miroir et qui est toujours maintenue en pression. A droite et à gauche de la pompe, sont deux stalles où deux vigoureux chevaux sont attachés chacun par un licol à fermeture métallique. Dans un coin, l'appareil électrique, dont la sonnerie avertit le commandant du poste qu'un incendie vient d'éclater et qu'il ait à faire partir sa pompe. Au premier est le dortoir des pompiers. Ceux qui sont de service sont couchés à demi habillés dans d'excellents petits lits. Leurs bottes et leur pantalon sont méthodiquement disposés auprès de chaque couchette. On fait retentir le timbre électrique. En un clin d'œil, six hommes se lèvent, chaussent leurs bottes, enfilent leur pantalon en descendant l'escalier et se précipitent au rez-de-chaussée. Les chevaux, dont le courant électrique a détaché le licol, sont venus d'eux-mêmes se ranger au timon, dressés qu'ils sont à cette manœuvre. Les harnais, suspendus en l'air par une ficelle, s'abattent sur leur dos ; et en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, les chevaux sont attelés et la pompe prête à partir. L'expérience, deux fois répétée sous nos yeux, ne prend pas plus d'une minute, montre en main.

Nous revenons ensuite à Madison-Square. Là se trouve un des nombreux poteaux qui sont dressés dans tous les quartiers de la ville et auxquels sont adaptés des boutons électriques correspondant aux différents postes d'incendie. On appuie sur le bouton. Trois ou quatre minutes après nous entendons le roulement d'une voiture et le son d'une cloche. C'est une pompe qu'amènent deux chevaux lancés à plein galop ; un pompier, assis à côté du cocher, sonne à toute volée une cloche qui avertit piétons

et voitures de laisser le passage libre. Un instant après arrive une pompe, puis une troisième ; moins de dix minutes après le signal donné, cinq pompes sont déjà en batterie, les tuyaux ajustés, les échelles dressées ; il ne manque qu'une maison en feu. La foule qui s'est rassemblée éclate en applaudissements. Nous nous y joignons de bon cœur, et nous ne saurions moins faire pour féliciter ces braves gens, fort bien payés du reste, car leur traitement annuel ne s'élève pas à moins de 8 à 900 dollars (de 4000 à 4500 francs). »

Au temps jadis.

Nos cadets de Lausanne ou de Vevey n'auront pas lu sans quelque envie, si tant est qu'ils lisent déjà les journaux, le récit des exploits des cadets argoviens. Car ces veinards de petits argoviens ont eu un rassemblement de troupes, ils ont campé, ils ont fait la guerre, ils ont gagné de véritables prix à de vraies cibles, et pour que rien ne manque à leur bonheur, un conseiller d'Etat est venu les haranguer et leur a dit :

— Petits soldats, je suis content de vous !

A nous aussi, on promettait jadis des rassemblements de cadets, au bon vieux temps, où nous promenions sur Beaulieu nos galons de laine jaune, et où le fusil à tabatière n'avait pas de mystères pour nous.

Quand l'exercice avait été rude et l'après-midi brûlante, il se trouvait toujours quelque bon diable d'instructeur pour faire miroiter à nos yeux, brillants de joie et d'espérance, la perspective d'un rassemblement de tous les cadets du canton. On parlait du terrain des manœuvres : les environs de Chillon. Nous devions aller à marches forcées sur Vevey, où nous rencontrions l'ennemi — l'ennemi héritaire — solidement retranché. Nous le battrions, naturellement, le refoulerions sur Montreux, et coucherions sur le champ de bataille. L'ennemi se retirerait pendant la nuit, occuperait le château de Chillon, s'y barricaderait, et balayerait de sa puissante artillerie les routes d'accès.

Mais comme l'honneur lausannois, et quelque peu aussi le programme, voulaient que les cadets de la capitale fussent vainqueurs et les veveysans battus, une lutte désespérée s'engageait à Chillon. D'abord, d'homériques démonstrations ; puis la canonnade ; des assauts répétés à la baïonnette sur le pont de bois, assauts où la valeur lausannoise

et le courage veveyse trouvaient également leur compte ; enfin la guerre dans toute son horreur et dans toute sa cruauté. Finalement, la garnison veveyse, décimée par le feu terrible de nos armes, manquant de munitions, n'ayant plus de vivres et plus de liquides — la cave de M. Masson ayant été traîtreusement mise à l'abri, par ordre supérieur, — la garnison veveyse mettait bas les armes, parlementait, se retirait avec les honneurs de la guerre, tandis que nos tapins battaient aux champs et que notre fanfare sonnait au drapeau.

Et puis on rentrait bras dessus, bras dessous au château, où le gouvernement nous offrait le rata. Et, comme en Argovie, un conseiller d'Etat nous disait aussi :

— Jeunes soldats, je suis content de vous. Du haut de ces murailles, les siècles vous contemplent !

* * *

Tandis que nous faisions ces rêves guerriers, le fusil nous semblait moins lourd, le soleil moins chaud. Mais les années passaient. Beaulieu verdoyait, nos pantalons poudroyaient, et le rassemblement promis ne venait pas. L'ennemi héréditaire, de son côté, nous attendait de pied ferme.

Il nous attend encore.

Et peut-être maintenant, quand l'exercice est rude et l'après-midi brûlante, se trouve-t-il aussi quelque bon diable d'instructeur pour faire miroiter aux yeux de nos enfants la perspective d'un rassemblement de troupes... Mais il en est pour ses frais. Nos cadets, plus sceptiques que nous, esquissent un sourire qui veut dire : « Vous nous prenez pour nos vieux, on ne nous la fait plus ! »

Il n'y a toujours pas de rassemblement de cadets, mais ce qui est très grave, c'est qu'il n'y a plus d'enfants pour y croire.

*

Lè cousons de n'interriào.

Tsacon a sa corda à teri dein stu pourro mondo ; et quand s'agit dè niâ lè dou bets po cllião que n'ont pas tot à remollie-mor, cein ne sè fâ pas adé sein cousons, kâ ne sein pequa ào temps dè noutron riére-grand-père Adam, iò n'iavâi qu'à grulâ 'na brantse po avâi dè quiet sè repétrè et qu'on étai adrâi bin repessu. Oreindrâi que faut travallî fermo, faut vouâiti on pou pe lévè què son naz, et faut savâi sè reveri et ruminâ d'avanco coumeint on s'ein porrà teri et su quiet on porrà comptâ, kâ tsacon a se n'afférè : Lè retsâ comptont su lâo z'intérés ; lè veggolans su lè veneindzès ; lè z'avocats su lè tsecagnès ; lè tatérrets et lè ferblantiers su lè z'ourès dâo 20 dè Févrâ ; lè pâysans su lè bounès z'annâïs et lè caions gras ; lè mайдzo su lè z'étiquo et le z'écouessi ; lè boutequi su lo betetiu dè lâo collègues que font décret ; lè protiureu su lo dépeliadzo dâi pourrèz dzeins ; lè dzudzo su lè canaillès et lè bracaillons ; lè vitérinéro su la surlangue ; lè vitriers et lè marchands dè vin su 'na bouna càrra dè grâla et lè z'interriào !... ma fai lè z'einterriào, cein est bin casuet ; kâ n'ont pas ti dâi passâïs coumeint cllião dè pè lè z'Espagnes, iò

lo meti va tant bin sti an, et cllião pourro vôlets dè la moo ont ma fâi, dâi y'adzo que y'a, prâo cousons.

L'einterriào dè P...,, qu'avâi fauta dè bou, ein avâi misâ on moulo. L'avâi du pâyi l'échute comp-teint ; ma l'avâi tantqu'à Tsalanda po pâyi lo resto, et n'étai pas sein couson quand lâi peinsâvè.

— Coumeint vâo-tou férè ? se lâi dit sa fenna.

Ma fâi n'ein sé trâo rein, se repond. Lâi a bin Cutson que n'ein a pas po grand teimps ; la tanta Yva est quasu ào bet et Toupenet est bin einnant. Po cllião trâi, n'ia rein à risquâ, sont su dè pétâ devant lo bounan, et cein mè vâo dza férè on bet, mâ pas prâo ; mè foudrài onco trâi z'autro moo et l'afférè àodrài bin ; porré pâyi ma misa. Enfin, à la garda !

Un coin du Jura.

PAR U. OLIVIER.

II

Le lecteur ne doit pas s'attendre à de grandes aventures sur le sujet que nous étudions en ce moment. Je ne veux parler que de très petites choses, mais vraies, ayant un côté instructif, pratique jusqu'à un certain point, et que bon nombre de jeunes gens seront bien aises de connaître quand ils seront devenus des hommes.

Pour commencer, faisons un grand saut de côté. Nous voici dans un vallon étroit, profond, d'une verdure encore belle, quoique nous soyons vers la fin de l'été. C'est le vallon du Vuarnoz, dont le col se dresse devant nous, sans un seul arbre qui le protège contre l'impétuosité des rafales de neige en hiver. A notre droite s'élève l'arête pointue de Fin-Château ; à notre gauche sont des forêts de sapins, dans lesquelles on trouve des coqs de bruyère, des gélinottes peu nombrées et des grives par centaines. Plus haut, nous apercevons d'autres forêts qui, il n'y a pas très longtemps encore, appartenaient à une société d'Abergataires dont j'ai dit quelques mots dans un autre travail¹.

Un jour — c'était vers 1812 — un chef de famille se présenta devant le Conseil de la société en question. Il exposa que la pompe placée devant sa maison n'avait pas de toit, que sa femme et ses filles prenaient des rhumes quand elles y lavaient du linge ou des légumes à l'injure des temps ; il demandait en conséquence qu'on voulût bien lui accorder gratis le bois nécessaire à la construction d'un couvert pour la dite pompe à eau.

Le Conseil trouva cette demande juste et d'un bon père de famille. Il accorda au requérant la permission de couper à son choix, dans la forêt que nous voyons là-haut, le bois en question. Cinq plantes moyennes de sapin eussent été plus que suffisantes : on lui en donna quatre-vingts !

L'abergataire envoya sur les lieux désignés ses deux fils avec des haches ; ceux-ci se promenèrent à la lisière du bois et firent tomber sur le gazon seize des plus beaux sapins, des plus commodes à couper ; puis ils s'en allèrent. Le mauvais temps arriva là-dessus ; l'hiver fut rude. Demeurant à trois heures de chemin de la forêt, les coupeurs n'y retournèrent pas ; ils oublièrent les seize plantes abattues, la concession tout entière et n'y pensèrent plus du tout. Les sapins couchés par terre furent sans doute recueillis par des montagnards compatissants, qui leur donnèrent asile sur leurs chars et dans leurs poèles de fer. Quant au couvert de la pompe, il se fit quelques années plus tard, mais avec du bois de devant² et non avec du sapin provenant des joux de

¹ L'HIVER. *Le Creux à la Griffe*. Lausanne, Georges Bridel, éditeur.

² Versant méridional.